



## COMMUNE D'ARCANGUES

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix-neuf du mois de septembre deux mille vingt-quatre à 19 h 00.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Maire,

Etaient présents : M. ECHEVERRIA Philippe, M. MAISTERRENA Didier, Mme CURUTCHET Maitena, M. GARMENDIA Jean, Mme LAFFONTAS Céline, M. VITIELLO Laurent, Mme HARAN Corinne, Mme CHARLANNE Sandrine, M. GAROSI Rémy, M. PICOT Olivier, M. DARRIGOL Daniel, M. GARIADOR Alain, Mme CAZAUX Marie-Christine, Mme JOST Sybille, Mme FAVRE Nathalie, Mme DACHARY Sylvie, M. AIME Ramuntxo, M. FERRUS Stéphane, Mme CABROL Laurence, Mme THOMAS Nélize

Secrétaire de séance : Didier MAISTERRENA

Absents excusés :

Mme DUCOURNAU Marcelle ayant donné pouvoir à Mme DACHARY Sylvie  
Mme BONNARDET Marlène ayant donné pouvoir à Mme CURUTCHET Maitena  
M. GARRIGUE Jean-Michel ayant donné pouvoir à Mme LAFFONTAS Céline

---

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres ayant pris part au vote : 23

Date de la convocation : 13 septembre 2024

Date d'affichage : 13 septembre 2024

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

---

#### **Délibération n° 2024/55**

**Territoire Energie 64 : Remplacement d'un MAT Hors service – T5 – RD 755 – Rond-point Bourg. Affaire n° 24GEEP187**

M. MAISTERRENA informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au TERRITOIRE D'ENERGIE 64, de procéder à l'étude des travaux de : **Remplacement d'un MAT HS – T5 – RD 755 – Rond-point Bourg.**

Monsieur le Président du TERRITOIRE D'ENERGIE 64 a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise ETPM GEEP.

M. MAISTERRENA précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme "Entretien Eclairage Public – Gros entretien – Sans subvention 2024", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur MAISTERRENA le Conseil Municipal:

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le TERRITOIRE D'ENERGIE 64, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

• montant des travaux T.T.C	2 221.96 €
• assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	185.16 €
• frais de gestion du TE	92.58 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 499.70 €</b>

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

• F.C.T.V.A (à récupérer par TE64)	364.49 €
• participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	2 042.63 €
• participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	92.58 €
• <b>TOTAL</b>	<b>2 499.70 €</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

Adopté à l'unanimité.



Le Maire,

M. ECHEVERRIA Philippe.

Le secrétaire,

M. MAISTERRENA Didier